

**Voici le PROJET DE DELIBERATION,
proposé le 11 décembre au conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement.
Il sera ensuite proposé et débattu au Conseil de Paris au cours des séances
des 17 et 18 décembre 2007 pour approbation de cette assemblée.**

Exposé des motifs :

Par délibération DPA 04-303, en date des 15 et 16 novembre 2004, le Conseil de Paris a approuvé le principe de la réalisation des travaux de réhabilitation d'un centre dédié au cinéma et aux musiques nouvelles du « Sud » dans l'ancien cinéma du Louxor à Paris (10^{ème}). Il a également approuvé le principe et les modalités de consultation pour l'attribution de trois marchés de prestations intellectuelles (un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un marché de diagnostic du bâti existant, un marché d'étude historique et patrimoniale) selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Par délibération 2005 DAJ 7, en date des 23 et 24 mai 2005, le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à signer ces marchés.

Par délibération 2007 DPA 88, en date des 26 et 27 mars 2007, le Conseil de Paris a autorisé Monsieur le Maire de Paris à souscrire un avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage 05/25068, ayant pour objet le transfert de prestations entre les membres du groupement, la prise en compte des prestations complémentaires et d'augmentation de délais.

Grâce aux études préalables de programmation, l'évolution du projet culturel est aujourd'hui orientée vers les objectifs suivants :

- Conjuguer la restauration du bâtiment le « *Louxor* » en valorisant son patrimoine architectural et culturel avec la préservation de l'activité cinématographique.
- Créer un cinéma de quartier de qualité type art et essai, dont une salle est dédiée au cinéma du sud, qui réponde à l'objectif avancé d'équilibre financier de fonctionnement et d'exploitation. Les simulations des conditions d'exploitation et de fonctionnement (fréquentation, recettes prévisibles et dépenses de fonctionnement) incitent à constituer une offre diversifiée sur le site qui comprendrait au moins 3 salles de projection de jauges décroissantes.
- Confier l'exploitation de l'équipement cinématographique à un partenaire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Le programme des travaux porte sur la création de trois salles de cinéma répondant aux normes modernes d'exploitation et de fonctionnement. La grande salle historique sera aménagée pour répondre aux exigences actuelles, et sera complétée par la création de deux plus petites salles dans le sous-sol. Cette opération suppose la réhabilitation totale de l'édifice, le confortement de sa structure, la reprise en sous-œuvre de l'ossature actuelle et l'aménagement d'un nouveau niveau de sous-sol sur la totalité de la parcelle. A terme, l'équipement représenterait une surface totale d'environ 2500 m² hors œuvre.

La dépense prévisionnelle d'investissement est estimée à 24,035 M€TTC en date de valeur avril 2007, aléas compris, soit 26,730 M€ TTC en valeur revalorisée aux dates d'engagement de crédits.

La réalisation de cette opération requiert l'assistance d'un maître d'œuvre.

Il est donc proposé de procéder à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles 26, 33, 40, 60 à 64, 72 et 74 III du Code des Marchés Publics.

Le marché de maîtrise d'œuvre soumis à l'approbation relève du domaine bâtiment/ réhabilitation-réutilisation. Il comprend une mission de base complète de maîtrise d'œuvre, domaine

bâtiment/réhabilitation, conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, avec les missions complémentaires suivantes :

- Mission 1 : Maîtrise acoustique du projet,
- Mission 2 : Conception de la signalétique, des dispositifs d'orientation et assistance au maître d'ouvrage pour le choix du mobilier,
- Mission 3 : CDPGF renseignés sur la base d'avant métrés,
- Mission 4 : Assistance à la mise en œuvre du 1 % artistique,
- Mission 5 : Assistance à la communication.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à **2.222.168 € TTC**, valeur avril 2007.

La réalisation de ces travaux implique également la délivrance de permis de démolir et de construire. S'agissant d'un bâtiment propriété de la Ville de Paris, le dépôt de ces demandes doit être soumis à l'approbation du Conseil de Paris. **Les études ont programmé les travaux pour être réalisés de mi 2008 à mi 2009 et de début 2010 à fin 2012.**

Le Maire demande donc :

1. d'approuver le principe et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et de l'extension du cinéma Le Louxor sis 170 boulevard Magenta-53 boulevard de La Chapelle à Paris (10^{ème}) selon la procédure de l'appel d'offres restreint conformément aux articles 26, 33, 40, 60 à 64, 72 et 74 III du Code des Marchés Publics pour la réalisation de cette opération.
2. d'approuver l'acte d'engagement, le règlement de consultation et le cahier des clauses administratives particulières relatifs aux modalités de passation et d'exécution du marché susvisé, joints au présent projet de délibération.
3. de l'autoriser à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.
4. d'imputer les dépenses au chapitre 23, article 2313, rubrique 314, compte de provision 02000-99-010 du Budget d'Investissement de la Ville de Paris, exercices 2008 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.